

## Feux de forêt, les prévenir et s'en protéger



Feux de forêt, les prévenir et s'en protéger

### Un risque majoritairement d'origine humaine

L'incendie de forêt est « une combustion qui se développe sans contrôle, dans le temps et dans l'espace ». En plus des forêts au sens strict, les incendies concernent des formations subforestières de petite taille : le maquis, la garrigue, les landes, etc...

**L'activité humaine est la principale cause de déclenchement d'incendies - 90 % des départs de feu - que ce soit du fait d'une activité économique (chantiers de BTP, activités agricoles...) ou bien d'une activité du quotidien (mégots de cigarettes, barbecues ou feux de camps). La moitié de ces feux d'origine anthropique sont dus à des imprudences et à des comportements dangereux, aussi bien de touristes que de riverains. Plus de la moitié des départs de feux pourrait être évitée en appliquant les bons gestes au quotidien.**

Un barbecue, un feu de camp, une cigarette jetée par la fenêtre de la voiture : tous ces comportements peuvent entraîner des départs de feu. Aujourd'hui, 80 % des incendies se déclenchent à moins de cinquante mètres des habitations. Et c'est bien près des habitations que la vigilance doit être la plus accrue. Actuellement, trente deux départements (\*) sont particulièrement exposés aux feux de forêt, des zones où les conditions météorologiques (vent, sécheresse, chaleur...) peuvent propager violemment et rapidement ces incendies. La prévention face à ce risque se traduit par des gestes et des comportements responsables et concerne aussi bien les riverains que les touristes.

### Feux de forêt : les prévenir et s'en protéger

Si ces gestes de prévention concernent l'été, qui représente une période à fort risque, la prévention des incendies doit se faire tout au long de l'année, avec notamment :

- **Le débroussaillage de son jardin** : un terrain débroussaillé permet au feu de passer sans provoquer de grands dommages et facilite le travail des sapeurs-pompiers. Le code forestier institue des obligations légales de débroussaillage, notamment l'obligation de débroussailler sur cinquante mètres tous les abords de constructions lorsqu'elles se trouvent dans ou à moins de deux cents mètres d'une forêt ou d'un espace naturel. Les voies d'accès doivent être libérées, les arbres et les branches situés à moins de trois mètres des maisons doivent être supprimés, et les arbres et plantes mortes ou malades doivent être éliminés. Il est obligatoire d'élaguer les arbres et de laisser trois mètres entre deux houppiers, les arbustes sous les arbres doivent être supprimés et les végétaux coupés doivent être évacués en les portant en déchetterie ou en les broyant,
- **La préparation de sa maison** : la conception d'un bâtiment, de par ses aménagements et son entretien, permet de le rendre moins vulnérable à l'incendie, avec des matériaux durables et étanches, le nettoyage des toitures et gouttières, l'éloignement - au moins dix mètres - des matériaux dangereux et inflammables. Une maison construite en dur constitue le meilleur refuge lors d'un incendie de forêt, à condition qu'elle respecte une série de consignes et de règles de construction et de sécurité.

### Des impacts majeurs sur l'environnement

Outre les impacts sur les personnes et les biens, les incendies de forêt causent des dommages à la faune et à la flore des zones touchées. Chaque incendie de forêt détruit tout ou partie des animaux et végétaux sur son passage ; seuls les grands mammifères et certains oiseaux arrivent à s'enfuir à l'approche du front de feu. Ainsi, tout incendie a un impact immédiat sur les principales fonctions de la forêt :

- **économique** : perte de valeur et de production de bois, impact sur les activités économiques et touristiques
- **environnementale** : atteinte à la biodiversité et aux paysages
- **sociale** : accueil du public, chasse
- **prévention d'autres risques** : chute de pierres, glissements de terrain, érosion, crues torrentielles, avalanches en montagne

(\*) Le nombre de feux par an pour notre département du Gers se situe dans la tranche de 101 à 250, très élevée donc. Dix départements concentrent le nombre de feux le plus conséquent, tous situés au sud de notre pays, le Gers en fait partie. Les deux départements figurant dans la tranche la plus haute de 251 à 637 feux sont la Corse et l'Aquitaine.

Pour s'informer sur ce sujet, : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/prevention-des-feux-foret>

# FEUX DE FORÊT

## LES PRÉVENIR ET S'EN PROTÉGER

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence



**NI FEU  
NI BARBECUE**  
aux abords des forêts



**PAS DE CIGARETTE**  
en forêt ni de mégot jeté  
par la fenêtre de la voiture



**PAS DE TRAVAUX  
SOURCE D'ÉTINCELLES**  
les jours de risque d'incendie



**PAS DE COMBUSTIBLE  
CONTRE LA MAISON**  
bois, fuel, butane...

**TÉMOIN D'UN  
DÉBUT D'INCENDIE,  
JE DONNE  
L'ALERTE**  
en localisant le feu  
avec précision



**JE ME  
CONFINE DANS  
MA MAISON**  
elle est mon  
meilleur abri

**RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS**  
#attentionfeuxdeforet

En partenariat avec



[attention-feux-foret.gouv.fr](https://www.attention-feux-foret.gouv.fr)



DOCUMENT D'INFORMATION - AVRIL 2019